

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
du CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 06 MARS 2014 à 18 heures**

**Président** : M. Jean THERY, Maire

**Présents** : Mmes Françoise ARNOULD, Jeanne MIDOL, Messieurs Pierre FAIVRE, Marc BARBAUD, Michel PIERRE, Jim STRITTMATTER, M. Christian De CONTENCIN - Serge BRETEGNIER et Alain CABUT (arrivé à 18 H 20)

**Excusé - Absent** : //////////////

**Secrétaire de séance** : Mme Jeanne MIDOL

**Date de la convocation** : 26 février 2014

---

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**1°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2014**

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

**2°) Compte Administratif 2013 : Commune –Camping - Assainissement**

M. le Maire présente les résultats comptables de l'année 2013 du budget communal et des deux budgets annexes « Camping » et « Assainissement ».

Monsieur FAIVRE Pierre est ensuite élu pour présider la séance, et fait procéder au vote des comptes administratifs. *M. THERY Jean ne prend pas part au vote.*

Au vu des résultats communiqués, l'ensemble des élus approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2013, dont les résultats figurent ci-dessous :

	<b>Commune</b>	<b>Camping</b>	<b>Assainissement</b>	<b>TOTAL</b>
Résultat de l'exercice	- 2389.52	- 5 880.38	- 7 577.38	-15 847.28
Résultats antérieurs	66 747.87	6 236.85	68 683.76	141 668.48
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>64 358.35</b>	<b>356.47</b>	<b>61 106.38</b>	<b>125 821.20</b>

(Le détail de ces comptes peut être consulté en mairie au Secrétariat)

**8 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

**3°) Compte de gestion 2013 : Commune – Camping - Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion sont le reflet de la comptabilité tenue par le trésorier, et doivent être en concordance avec les comptes administratifs tenus par la commune.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013.

Ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**9 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

#### 4°) Affectation des résultats

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2013, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement au Budget Primitif 2014, comme suit :

##### a) Budget Primitif Communal :

. affecter **47 110.96 €** à l'apurement du déficit antérieur d'investissement, et report à nouveau créateur en section de fonctionnement de **64 358.35 €**

##### b) Budget Primitif annexe « Camping Municipal » :

. affecter **18 764.71 €** à l'apurement du déficit antérieur d'investissement, et report à nouveau créateur en section de fonctionnement de **356.47 €**

##### c) Assainissement :

. affecter **16 331.59 €** à l'apurement du déficit antérieur d'investissement, et report à nouveau créateur en section de fonctionnement de **61 106.38 €**

**10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

#### 5°) Taxes Locales 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de maintenir le taux des taxes locales de 2013 pour cette année.

Les taux en vigueur en 2014 seront donc les suivants :

	Taux communaux Année 2014
Taxe Habitation	5.69 %
Foncier Bâti	11.71 %
Foncier Non-Bâti	20.96 %

**10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

#### 6°) Travaux de voirie 2014 : Attribution des travaux

Le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux de voirie « Rue de l'Abreuvoir » et aménagement de places de parking.

Faisant suite à l'appel d'offres, deux entreprises ont répondu :

- Roger CUENOT : 24 666.70 € HT, soit 29600.04 € TTC
- BENETRUY – TP : 24 582.25 € HT, soit 29 498.70 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les travaux à l'entreprise BENETRUY-TP demeurant 6 route de Supt 39110 MONTMARLON, pour un montant de 24 582.25 € HT (soit 29 498.70 € TTC) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

#### 7°) Budget Primitif 2014 : Commune – Camping - Assainissement

##### → Budget communal :

Le budget primitif communal se présente ainsi :

##### Section de Fonctionnement

##### Dépenses

011	Charges à caractère général	155286
012	Charges de personnel	120 000
65	Autres charges de gestion courante	50 379
66	Charges financières	7 649
67	Charges exceptionnelles	120
023	Virement section d'investissement	14 475
	<b>TOTAL</b>	<b>347 909</b>

#### Recettes

013	Atténuations de charges	2 600
70	Produits des services	7 827
73	Impôts et taxes	159 691
74	Dotations et participations	106 612
75	Autres produits gestion courante	24 020
002	Résultat reporté	64 358
	<b>TOTAL</b>	<b>365 108</b>

Le conseil vote individuellement les subventions suivantes :

- Subvention au CCAS : 770 €
- Subvention à destination du budget « Camping » : 6 000 €

Il délibère également favorablement pour aider les enfants des écoles à se rendre en classe de découvertes du 12 au 16 mai 2014, en offrant le coût du transport, soit la somme de 510 € (article 6247 du BP 2014).

#### **Section d'Investissement**

Les principaux travaux en investissement concernent :

- Programme de travaux ONF
- Tables salle du conseil municipal
- Panneaux « commune d'Europe »
- Porte-drapeaux (bouclier) et drapeaux : mairie et école
- Tondeuse autoportée
- 8 jardinières
- ossuaire (cimetière)
- Travaux de voirie et places de stationnement « rue de l'Abreuvoir »
- Fontaines : solde du programme 2013
- Electricité : solde du programme 2013

Le budget s'équilibre à la somme de 152 712 € en section d'investissement.

#### **→ Budget annexe « Camping Municipal »**

Le budget primitif annexe « Camping Municipal » se présente ainsi :

#### **Section de Fonctionnement**

#### Dépenses

011	Charges à caractère général	554
66	Charges financières	4 400
023	Virement section d'investissement	11 402
	<b>TOTAL</b>	<b>16 356</b>

#### Recettes

75	Autres produits gestion courante	16 000
002	Résultat reporté	356
	<b>TOTAL</b>	<b>16 356</b>

#### **Section d'Investissement :**

Il est équilibré en section d'investissement pour un montant de 30 167 euros (part capital emprunt, apurement du déficit antérieur).

## → Budget annexe « Assainissement »

Le budget primitif annexe « Assainissement » se présente ainsi :

### Section de Fonctionnement

Dépenses		
011	Charges à caractère général	10 000
66	Charges financières	6 382
042	<i>Opérations d'ordre en section</i>	16 087
023	Virement section d'investissement	39 784
	<b>TOTAL</b>	<b>72 253</b>

Recettes		
70	ventes, prestations de service	35 000
042	<i>Opérations d'ordre en section</i>	4 524
002	Résultat reporté	61 106
	<b>TOTAL</b>	<b>100 630</b>

### Section d'Investissement

Il est équilibré en section d'investissement à la somme de 84 337 euros (part capital emprunt, purement du déficit antérieur et solde programme de travaux 2012 « Rue du Bas de la Fin »).

Après analyse de l'ensemble des budgets, les conseillers votent à l'unanimité des présents, les budgets primitifs 2014.

**10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

## **8°) Location du logement de la poste**

M. Rémi THERY a donné son préavis de départ du logement de la poste, à compter du 24 mai 2014.

Le conseil Municipal décide de mettre à nouveau à la location cet appartement, après appel à candidatures, pour un loyer mensuel de 406 € auquel s'ajoute 20€ provision pour charges mensuelles.

## **9°) Remise gracieuse (redevance ordures ménagères)**

*Budget principal : 118.20 €*

Ce montant concerne la redevance des ordures ménagères de l'année 2011, d'une habitante des résidences Bel Air.

Cette personne étant décédée, il est proposé une remise gracieuse de cette dette, afin d'apurer les comptes de la collectivité.

Après en avoir délibéré, et considérant que la personne est décédée, le conseil décide de la remise gracieuse totale de la dette d'un montant de 118.20 €.

Cette dépense sera imputée au budget primitif 2014 (article 6718).

## **10°) DAKOTA TROOPERS : Location anciennes salles de classe du lycée du bois**

Lors de la séance du 30 janvier 2014, il avait été évoqué la location des anciennes salles de classe du lycée du bois à une association « DAKOTA TROOPERS ». M. le Maire était chargé de contacter l'assureur, pour connaître le coût engagé par la commune pour assurer ces locaux.

Au vu des propositions faites par GROUPAMA, le Maire propose de louer l'ensemble de ce bâtiment à cette association, pour un montant de 500 € annuel. Une convention fixant les conditions de location sera signée entre les deux parties.

Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable, et autorise M. le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à cette location.

## 11°) Subvention exceptionnelle « bouilleurs de cru »

Le conseil municipal autorise le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des bouilleurs de cru d'un montant de 235 €, pour la mise à disposition du local de l'alambic à l'entreprise chargée des travaux de rénovation des fontaines, et ainsi combler l'augmentation importante des kWh consommés (1772 kWh en une année, contre une moyenne de 12 les années précédentes).

Avis favorable à l'unanimité. *Messieurs Christian de CONTENCIN et Michel PIERRE ne prennent part ni à la discussion ni au vote.*

## 12°) Questions diverses

1°) Le conseil avait émis le souhait de mettre en place de nouveaux panneaux d'affichage, en remplacement des panneaux supprimés pendant les travaux de rénovation des fontaines, ou à remplacer car trop détériorés.

Le coût d'un panneau est estimé à 200 €, et ils seraient réalisés par l'équipe municipale.

Le conseil décide d'en réaliser 6 exemplaires, qui seront apposés aux emplacements définis ci-après :

- près de la mairie
- Fontaine du Port
- Lotissement Mirlory
- Joutelot
- Près du Château de Germigney
- Grange Flocard : non-défini

2°) Le conseil constitue les permanences du bureau de vote lors des prochaines élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

*Fin de la séance : 19 H 50*

Le Secrétaire de Séance,  
Jeanne MIDOL

Le Maire,  
Jean THERY

***Signé***

***Signé***